

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.178

**Stade d'eaux vives :
Attribution d'une
subvention pour
l'étude de faisabilité**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADEI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.178**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

STADE D'EAUX VIVES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE FAISABILITE

Le Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Charente a présenté le 11 mai 2011 un projet de construction d'un stade d'eaux vives sur l'agglomération et d'amélioration des infrastructures existantes.

Ce nouvel équipement répondrait aux besoins des pratiquants de clubs, de champions départementaux et de scolaires, dans le cadre du développement du tourisme grand public et de la venue du Pôle Espoirs Régional.

Sur les quatre sites d'implantation proposés, celui de l'île de Bourgines présente le plus de points forts et a été choisi des demandeurs.

Les locaux de l'ancienne piscine de l'île de Bourgines seraient réhabilités :

- La surface bâtie demandée par la Fédération pour un Pôle Espoirs est approximativement de 500 m². Il sera nécessaire d'étudier la faisabilité sur les anciennes tribunes de Bourgines au regard du PPRI et éventuellement de se renseigner sur les nouvelles dérogations d'extension pour les équipements de type centre aquatique sur ce type de zone.
- Une étude hydraulique du fleuve Charente en amont de cette structure (services de la Préfecture) est indispensable et obligatoire.
- La réalisation d'un tel équipement aurait une valeur ajoutée importante pour l'attractivité du territoire.

Avant toute construction, il est nécessaire de prévoir une étude de site et de faisabilité, dont le coût est estimé à 50 000 €.

Par courrier du 17 mai 2013, Monsieur le Président du Conseil général s'est engagé à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité sur les différents aspects du projet.

Un comité de pilotage en cours de constitution réunira tous les partenaires qui s'engagent financièrement à hauteur de :

- Centre National pour le Développement du Sport : 10 000 €
- Région : 10 000 €
- Département et Comité départemental de Canoë / Kayak : 20 000 €
- GrandAngoulême : 10 000 €

La participation du GrandAngoulême s'élèverait donc à hauteur d'un cinquième du coût de l'étude, soit un montant prévisionnel de 10 000 €.

L'étude de faisabilité et la participation financière du GrandAngoulême n'engagent en rien la communauté d'agglomération et le conseil général, sur le choix du futur Maître d'ouvrage de l'équipement.

La commission équipements structurants du 4 juin 2013 a émis un avis favorable.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 juin 2013,

Un virement de crédit du compte « Provision pour fonds de concours aux communes » (2041412) au compte « Provision pour équipements sportifs » (204131) sera effectué.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une participation financière de 10 000 € au conseil général de la Charente pour la réalisation d'une étude de faisabilité du stade d'eaux vives sur l'île de Bourginès.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 16 juillet 2013